

Il est question de la fermeture des fourneaux économiques pour le 15 avril.

Les cours de physique et de chimie sont suspendus jusqu'au 29 avril.

Mgr l'archevêque de Cambrai vient d'envoyer aux bureaux de l'OEuvre des Ecoles d'Orient, rue du Regard, 12, à Paris, la somme de trente-quatre mille fr. pour les pauvres Arabes d'Algérie.

Au marché aux grains de Lille du 8 avril, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 03 c. à l'hectolitre.

Mardi dernier, on a retiré du canal le cadavre d'un enfant nouveau-né, enveloppé et ficelé dans un tablier de femme. Il paraissait avoir séjourné environ six semaines dans l'eau et les médecins ont déclaré qu'il était venu à terme et né viable.

Une instruction a été ouverte. Des soupçons planent sur une femme mariée, la nommée H. V... qui a pris la fuite ainsi que son père, à la première nouvelle de la découverte du cadavre.

Un jeune ouvrier menuisier, Auguste Buyke, âgé de 17 ans, travaillant avant-hier sur le toit d'une maison de campagne du hameau de Barbioux, est tombé et s'est fracturé la colonne vertébrale.

Dans l'avant-dernière nuit, la femme d'un rattacheur de Tourcoing, âgée de 33 ans, s'est précipitée dans un puits et y a trouvé la mort. Elle laisse plusieurs enfants, dont l'un a peine âgé de quelques mois. Cette malheureuse donnait depuis longtemps des signes évidents d'aliénation mentale.

Mardi, dans la soirée, deux tisserands de Leers réussirent à introduire en France, par fraude, une certaine quantité d'alcool contenu dans des vessies. Arrivés à leur domicile, ils voulurent transvaser l'alcool, mais s'étant trop approchés de la chandelle qui les éclairait, le liquide s'enflamma subitement, se répandit sur eux et les brûla affreusement. L'un d'eux, Pierre Gabet, est dans une position désespérée. Peut-être même est-il mort à l'heure où nous écrivons. Il est âgé de 33 ans. L'autre a été beaucoup moins gravement atteint.

Il y a quelques jours, une rixe épouvantable s'est engagée dans un cabaret de Lys entre une douzaine d'individus. De graves blessures ont été faites et reçues de part et d'autre. Le mobilier de l'établissement, tables, chaises, verres, bouteilles, portes et fenêtres, tout a été brisé. Deux des combattants ont été arrêtés; deux autres ont pris la fuite.

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Dans une dispute avec un voisin, la femme Vanhollebecke, de Roubaix, a cassé un verre sur la figure de son adversaire et lui a fait ainsi des blessures sérieuses. Quinze jours de prison.

Un repris de justice en rupture de ban, Auguste Masurel, avait reçu l'hospitalité dans une ferme de Quénoy-sur-Deûle. Il a profité de son séjour dans cette maison pour voler au domestique qui l'y avait introduit toutes ses épargnes, consistant en une somme de dix-sept francs, une paire de bottes et plusieurs objets d'habillement. Ce malfaiteur est condamné, par défaut, à treize mois de prison.

François Lesy, ouvrier de fabrique à Roubaix, un jeune homme de vingt ans, taillé en hercule, a eu une discussion avec un de ses camarades; il a frappé avec une telle violence qu'il s'entend condamner à huit jours de prison.

Constant Libert est un escroc arrivé dernièrement à Lille et se logeant dans un appartement, de la rue Impériale. Il se présentait comme chargé du pouvoir d'une maison de commerce de Hollande. Il commettait des escroqueries nombreuses. Il correspondait avec une bande de malfaiteurs de Bruxelles et d'autres localités de la Belgique. Aussi, tout en restant en relation avec des maisons honorables, il s'est fait imprimer des entêtes de lettres portant : Maison de commission de Constant Libert et Ce, et a soutiré, par ces manœuvres frauduleuses, des livraisons de plusieurs maisons de Paris, d'Épernay et de Roubaix. Arrêté sur la plainte d'un négociant qu'il avait trompé, il est condamné à quinze mois de prison.

Alexis Legiers, a reçu d'une marchande de Watrelos, une somme de 40 fr. pour opérer un paiement. Il a disparu en emportant la somme, qui a été dissipée. Six mois de prison et 25 francs d'amende.

La commission de la Société chorale a l'honneur de prévenir le public que le nouveau Cercle (rue Pauvrière) pourra être visité pendant toute la journée de samedi prochain 11 courant.

Un récent circulaire de M. le ministre de l'intérieur prescrit le remplacement par des fusils à percussion et des sabres de troupes à pieds, dits poignards, de l'ancien armement affecté au service des gardes nationales et des corps de sapeurs-pompiers.

La remise des armes nouvelles, toutes

en état de service, sera affectée par la direction de l'artillerie, au moment du versement de l'ancien armement. Des instructions dans ce sens seront très prochainement adressées aux maires des départements.

L'administration de l'enregistrement se propose de soumettre au Conseil d'Etat un projet de règlement dont voici les principales dispositions: Des timbres mobiles affectés à la publication des journaux seraient mis à la disposition des imprimeurs; le timbre serait collé avant le tirage de manière à être placé en haut de la dernière colonne de droite du journal et obité par l'impression de l'article contenu dans cette colonne.

Cette mesure constitue un véritable progrès. Seulement, il est à craindre que les journaux de province qui s'impriment à un grand nombre d'exemplaires, ne profitent point de cet avantage, par la raison que l'apposition des timbres mobiles sur les feuilles de papier-journal, va occasionner aux imprimeurs des frais de main d'œuvre élevés.

Il eût été préférable à tous égards qu'un préposé-timbreur tel qu'il en existe aujourd'hui à la direction départementale du timbre, fut attaché, dans les centres importants, à chaque recette d'enregistrement d'arrondissement, avec mission de timbrer, non seulement les feuilles de papiers destinées à l'impression des journaux, mais encore les papiers d'affiches qui sont soumis aux timbres de 05 cent., 10, 15 et 20 cent.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION DE ROUBAIX.

Nouvelle assemblée générale, le dimanche de Pâques, 12 avril 1868, à midi précis.

L'Assemblée générale du Dimanche 5 Avril n'ayant réuni qu'environ soixante-dix Sociétaires, il a été décidé que les questions mises en délibération étaient trop importantes pour être votées par un si petit nombre, et que l'on convoquerait une nouvelle Assemblée à cet effet pour le Dimanche de Pâques, 12 Avril, à midi précis, dans la Salle des Cours de Physique.

Il est à espérer que les Sociétaires comprendront la nécessité de se rendre à la réunion. Il a été entendu que, conformément au règlement, le vote de Dimanche prochain serait valable, quelque soit le nombre des votants.

Voici les questions soumises à la délibération et au vote de l'Assemblée :

I. Est-il décidé que les Sociétaires pourront apporter à leur compte courant de dépôts, non seulement les bénéfices produits par leur consommation, mais encore toutes sommes quelconques? Autrement dit, que le compte de dépôts deviendra une Caisse d'épargne, productive d'intérêts à cinq pour cent?

II. Est-il décidé que les Sociétaires devront former le plus tôt possible une masse de cinquante francs, soit par l'accumulation de leurs bénéfices, soit par l'apport de leurs épargnes, soit par le paiement d'une cotisation de vingt-cinq centimes, exigible par semaine, jusqu'à ce que la masse soit complète? En ce cas, toutes les sommes appartenant aux Sociétaires, y compris les cotisations, produiraient intérêt à cinq pour cent.

III. Est-il décidé que jusqu'à ce que cette somme de cinquante francs soit parfaite, il ne sera fait aucun remboursement aux Sociétaires, excepté en cas de sortie?

IV. Est-il décidé que l'Administration sera juge des moyens à employer et des détails à établir pour mener ces modifications à bonne fin, et qu'on attendra quelque temps d'expérience pour changer les statuts?

V. Est-il décidé que les nouveaux Sociétaires ne seront plus astreints à payer en entrant la cotisation de dix francs, et qu'il suffira de payer un franc d'entrée et vingt-cinq centimes par semaine?

Les Sociétaires qui voudront s'assurer contre l'incendie à partir du 1<sup>er</sup> Juillet prochain, devront déclarer Dimanche pour quelle somme ils veulent être assurés pour une année

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Dépêche commerciale

Liverpool, 9 avril.  
Marché forme, prix soutenus ;  
Ventes 10 à 12,000 balles.  
Midling louisiane 12 1/8 à 12 1/4 ;  
recherché à 12 d.  
Jumel fair 12 3/4 d.  
Robert Funke & Cie.

AVIS

Par suite du décès de M. EMILE PHALEMPIN, associé de la maison FLORIMOND RUBAY et Cie, la société a été dissoute depuis le 14 septembre 1867 et un liquidateur a été nommé par le Tribunal de Commerce de Lille.

Le dépôt de tissus de la maison Florimond Rubay continue comme par le passé.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire peuvent se présenter à la caisse, tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures de relevée.

7674 — 10, 12.

## FAITS DIVERS

— La guerre à aiguille que livre en ce moment aux banques d'Allemagne Sa gracieuse Majesté le roi de Prusse, rappelle à quelqu'un qui nous la conte, une petite histoire assez inconnue, je crois, et dont le héros est M. Blanc (Louis) — qui règne actuellement à Monaco.

C'était en 1842 ou 1843, à Nantes, M. L. Blanc engagea, au cercle Grasin, une partie d'écarté avec M. H....

A la fin de la nuit, M. Blanc avait gagné cent mille francs. Tout le monde n'est pas en position de perdre cent mille fr., et cette perte était pour M. H.... une ruine complète. Cependant, il était homme d'honneur, il avait perdu, il aurait payé. La partie finie, M. Blanc, qui ne connaissait pas son adversaire, apprit tous ces détails.

Le lendemain matin il envoya dire à M. H....

— Vous avez été fort malheureux au cercle, hier soir; je sais que cela vous gênerait de me payer la somme que vous avez perdue. Venez aujourd'hui avec un de vos amis; je me ferai assister d'un des miens, et je vous offrirai une revanche dans ma chambre, à l'hôtel de France.

Naturellement, M. H.... accepta ce duel à l'écarté, et après quelques heures, M. Blanc avait si bien joué, écartant rois et atouts, jouant d'autorité avec des jeux impossibles, et cela avec tant de délicatesse et tant de chic — pardonnez-moi le mot — que M. H.... était complètement libéré envers lui.

Le témoin de M. Blanc, M. P..., en pleurait, et M. H.... fut tellement ému de cette conduite généreuse, qu'il quitta Nantes, et qu'on n'y a depuis jamais eu de ses nouvelles. (Figaro.)

— On écrit d'Avezzana à l'Italia de Naples :

« Dans la matinée du 23 mars, la bande de brigands commandée par le fameux d'Angelo se trouva campée au lieu dit la Riccioia. Le préteur de Civitella-Roveto, en ayant été averti, prévint immédiatement la troupe. Plusieurs détachements sortirent aussitôt et se rendirent à l'endroit indiqué.

Les brigands dinaient tranquillement autour d'un grand feu allumé au milieu de la forêt.

Les premiers coups de fusils furent tirés, et les brigands pris de terreur panique, s'enfuirent en abandonnant tout. Leur fuite fut si précipitée qu'on ne put les atteindre tous.

Le brigand Macchione, dit Ficazzo, serré de près, se jeta dans le fleuve; mais il fut atteint et tué par un de nos soldats.

Un autre, nommé Antonio Vianzia, a été arrêté. Il s'est jeté à genoux en demandant grâce. Les autres, par leur connaissance des lieux, sont parvenus à s'échapper, mais sans armes ni capotes. Ils ne pourront pas tenir longtemps la campagne.

— Un vol assez important a été commis dans les magasins de MM. Ogier aîné et Ce, fabricants, situés rue Romarin, 4, à Lyon.

Ces magasins sont divisés en deux parties par l'allée de la maison qui va de la rue Romarin à la place du Griffon. C'est dans le magasin affecté au service des ouvriers que s'est accompli le vol. — Les malfaiteurs, après avoir fracturé la porte d'entrée, ont forcé la caisse, dans laquelle fort heureusement on ne trouvait qu'une somme de 150 fr. environ; mais ils ont fait main-basse sur une certaine quantité de soie teinte qu'on estime à la valeur de 12 à 15,000 francs.

Le concierge, qui couche au rez-de-chaussée, mais du côté opposé au magasin, n'a rien entendu. Les voleurs ont laissé sur les lieux des instruments qui leur ont servi à forcer les serrures de la porte et de la caisse.

On nous apprend qu'il y a deux ou trois jours une tentative de vol dans le même genre a eu lieu dans les magasins de MM. Droge frères, Grand'Rue des Feuillants; mais les voleurs ont brisé une vitre, le concierge fut mis en éveil, et, à son apparition, les malfaiteurs s'empresèrent de disparaître. — Avis à MM. les fabricants.

— On lit dans l'International :

Des troubles semblables à ceux qui viennent d'éclater en Belgique ont eu lieu à la mine de charbons de Lindsay, à Wigan. Un nombre considérable d'ouvriers se sont rassemblés afin d'empêcher leurs camarades de se rendre à leur travail. La plupart de ces individus étaient armés de bâtons. La police, prévenue de ces faits, a réussi à frayer un chemin à travers les rangs des émeutiers pour les ouvriers qui se rendaient à la mine. Des pierres ont été lancées sur les policemen.

Dans la soirée, les ouvriers en grève sont allés briser les carreaux des maisons de leurs compagnons de travail, et ont même essayé de faire sauter une de ces habitations en lançant à l'intérieur une bouteille remplie de poudre, à laquelle une mèche allumée avait été attachée; mais le feu ne s'est pas communiqué à la matière explosive, et un grand malheur a été évité.

Avant-hier, les magistrats de la ville se sont réunis, et le chef de la police ayant annoncé qu'il n'avait pas des forces suffisantes, on a envoyé une dépêche télégraphique à Manchester, afin de demander les services des troupes.

Dans la soirée, un détachement de 57e e. t. est arrivé à Wigan et se tenait sous les armes. On craint de nouveaux troubles.

— Le Toulonnais rapporte le fait suivant :

« Une jeune fille qui attendait vainement la réalisation d'une promesse de mariage qui lui avait été faite, entraîna avec elle le maire de Pignans le séducteur peu scrupuleux de tenir sa parole et là lui demanda de se prononcer. Le jeune homme hésite, la jeune fille s'élança sur lui et l'éventra à l'aide d'un couteau dont elle se frappe ensuite en pleine poitrine.

« Le fait se serait passé hier; nous allons aux informations. »

— Rien n'est sacré pour les voleurs. En voici qui viennent de voler... un empereur. On lit dans le Hainaut :

« Vendredi matin, à six heures, les ouvriers de M. Hoyaux, fondeur à Mons, s'aperçurent avec stupeur que la statue de Baudouin de Constantinople avait disparu du hangar où l'aurait depuis les premiers jours de février. On comprendra la possibilité de perpétrer ce vol, quand on saura que cette statue équestre se décomposait en quatre tronçons : le premier formait la tête et le buste de l'empereur Baudouin; le deuxième, la tête, le poitrail et les deux jambes de devant du cheval; le troisième, le buste du personnage et le milieu du corps de la monture; le quatrième enfin, l'extrémité et les jambes de derrière du cheval.

« Un ouvrier d'une fabrique voisine a assuré avoir entendu, vers trois ou quatre heures du matin, le bruit d'une ou de plusieurs voitures pesamment chargées. Des dépêches télégraphiques ont été lancées sur le champ dans diverses directions. »

## MENUS PROPOS

M. Jacques Valslerres, rédacteur du Constitutionnel, va donner son nom à un veau. C'est un usage anglais. Les célébrités de la Grande-Bretagne ont, parait-il, l'habitude de donner leurs noms, non-seulement à leurs enfants, mais à leurs bestiaux. M. Valslerres trouve cela admirable, et il engage les Français à s'entourer de veaux adoptifs. Il s'écrie, dans son enthousiasme :

— Laissez donner votre nom à ces animaux, les compagnons de votre gloire, les artisans de votre fortune !

Il me semble que M. Valslerres va bien loin. Les veaux ne sont pas toujours les compagnons de notre gloire. Aucun conquérant n'est encore monté au Capitole entouré de veaux; les veaux ne sont pour rien dans les œuvres poétiques, et M. Belmontet, par exemple, se trouverait justement offensé si on lui disait que plusieurs veaux ont contribué à sa réputation. J'aime le veau, je le confesse; mais je ne voudrais pas que M. Valslerres en mit partout.

Il n'y a en France qu'un seul homme, M. Calvet-Rognat, qui ait, non point un cheveu, mais un veau dans sa gloire.

Quand il s'agit de donner son nom à un animal, le Constitutionnel trouve admirables les habitudes anglaises. Quand il s'agit de la liberté de la presse ou du droit de réunion, le Constitutionnel se cabre. Il est curieux que ce journal, qui — j'aime à le croire — a profondément étudié la Constitution et les mœurs britanniques, déclare que dans ces mœurs et dans cette Constitution, il n'y a que le baptême des veaux qui puisse convenir au peuple français.

— On lit dans la Liberté :

« Hier, la foule émue relevait, sur le quai de la Mégisserie, une jeune fille tombée d'inanition, la nommée Rob, piqueuse de bottines. Après avoir pris un bouillon, quelques personnes l'ont aidée à regagner sa demeure. »

Braves cœurs ! Je reconnais bien là l'égoïsme des foules. Au lieu de prendre le bouillon, les personnes en question eussent dû le faire boire à l'infortunée piqueuse de bottines. Peut-être l'ont-ils fait, mais M. Flor O'squarr (squarr en fleurs) un vrai nom de printemps) calomnie l'humanité.

FIGARO

## ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

6 avril. — Julienne, fille légitime de Louis Aimé Desquiers et de Rosalie Lambert.

Ferdinand, fils naturel de Marie Anne Dekuyck.

Florine Julie, fille légitime d'Emile Joseph Delahaye et de Florine Juliette Leconte.

Coralie, fille légitime de Donat Albers et de Virginie Debover.

Aurèle, fille légitime de Louis Joseph Seloise et de Clémence Debuisne.

Adolphe, fils légitime d'Hubert Thibout et de Marie Aimée Peute.

7. — Gabrielle Louise, fille légitime de Louis Corcket et de Fideline Joséphine Cousin.

Edouard, fils légitime de Pierre Jean Maly et de Thérèse Maria Coucke.

Alexandre, fils légitime d'Alexandre Charles Dassonville et d'Adolphine Dassonville.

Irma Sophie, fille légitime d'Henri Depaepe et de Pelagie Octavie Catloen.

Julie Thérèse, fille légitime de François Joseph Grouillon et de Julie Derache.

Georges Victor, fils légitime de François Carpentier et de Victorine Rommens.

Edouard, fils légitime d'Hubert Defrance et de Sophie Debrucker.

8. — Clémence, fille légitime d'Henri Joseph Honoré et d'Amélie Maes.

Adolphine, fille légitime de Jean François Vandecasteele et d'Eugénie Hoste.

Alphonse, fille légitime d'Emmanuel Fournier et de Joséphine Fontaine.

Octavie, fille légitime de Joseph Vermoulin et de Jossine Marie Van Oorschot.

Emilie Adèle, fille naturelle d'Adèle Cottenies.

Maria, fille légitime d'Herné Christiaen et de Marie Louise Dubron.

DÉCÈS.

7 avril. — Marie Josephine Eloy, 5 ans, rue du Pays.

Georges Augustin Her, 1 an, rue des Longues-Haies.

Marie Joseph Cochetoux, 17 ans, ménagère, rue de l'Hermitage.

Marie Thérèse Van Audenaerde, 79 ans, Grande-rue.

Louise Victorine Couvreur, 1 an, au Pile.

Pierre Joseph Buse, 42 ans, scieur de long, rue de la Perche.

Reine Mienné, 62 ans, ménagère, rue du Moulin de Roubaix.

Maria Joseph Dumont, 23 ans, bobineuse, hôpital.

8. Marie Valéry Parsy, 6 jours, rue St-Antoine.

Charles Detez, 11 mois, rue Blanche-maille.

## GUERISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages. 7<sup>e</sup> édition, par le Docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 4 fr. 50 en timbres-poste, au

Dr JULES BOYER, 174, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris. 7672

## DETTE MEXICAINE

COMMUNICATION importante à faire aux porteurs de Rente 6 0/0 et d'obligations mexicaines par le

Comptoir Financier et Industriel.

S'adresser au Directeur, 3, rue d'Amboise, Richelieu, à Paris. 3 m. 7649

VILLE DE SAINT-OMER.

## FÊTE DE BIENFAISANCE

LE LUNDI DE PAQUES 13 AVRIL 1868.

### ÉPISODE HISTORIQUE

Organisé par MM. les Sous-Officiers du 1<sup>er</sup> régiment du Train d'Artillerie, des 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> bataillons de Chasseurs à pied, avec le concours des jeunes gens de la ville.

Les magistrats de Saint-Omer font appel à la population pour l'engager à préparer, pour les 15 et 16 juin 1868, une brillante fête et un magnifique tournoi, en l'honneur de Guillaume Cliton, XIV<sup>e</sup> comte de Flandre, qui doit faire son entrée dans la cité pour y octroyer la première charte communale.

Le cortège se mettra en marche à une heure de l'après-midi et sera formé dans l'ordre suivant :

### PROGRAMME :

1. Fanfare de trompettes à cheval.
2. Compagnie des arbalétriers communaux avec son chef et son étendard.
3. Hérauts d'armes de la ville, distribuant les proclamations des magistrats.
4. Compagnie de piquiers à cheval.
5. Musique du châtelain de St-Omer.
6. Bannière de la ville de Saint-Omer, entourée des notables bourgeois en habits de fête.
7. Guerriers armés de toutes pièces.
8. Le mayeur et le châtelain de Saint-Omer, suivis de leurs pages et de nombreux cavaliers.
9. Bannière de l'échevinage.
10. Compagnie des archers communaux.
11. Les échevins et jurés de la ville de Saint-Omer.
12. Corps de piquiers à pied.
13. Corps de musique de la ville.
14. Compagnie de halberdiers communaux.
15. Char, représentant une corbeille destinée à recevoir les offrandes, escorté de cavaliers.

Une quête sera faite pendant la marche du cortège.

### Dimanche 12 Avril

à 8 h. et demie du soir

### Grande Retraite aux Flambeaux

par la fanfare du 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied et la fanfare de trompettes du 1<sup>er</sup> régiment du train d'artillerie.

### Publications légales.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société formée entre :

1<sup>o</sup> M. Auguste Taillard ;

2<sup>o</sup> M. Nicolas Kuntz, et Madame Rosalie Rault, son épouse autorisée ;

Tous trois blanchisseurs de coton filés, demeurant à Wasquehal ;

3<sup>o</sup> M. Léon Chauvet, aussi blanchisseur de cotons filés, demeurant à Boulogne-sur-Seine ;

Pour l'exploitation d'un établissement de blanchisserie de coton à Wasquehal, a été dissoute d'un commun accord à compter du 1<sup>er</sup> mars 1868.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Edouard Debuquois, marchand de draps à Tourcoing ; juge-commissaire : M. Labbe, membre du tribunal de commerce ; syndic provisoire : M. Ruffelet, receveur de rentes à Tourcoing.